



Parlement francophone bruxellois
(Assemblée de la Commission communautaire française)
site : www.parlementfrancophone.brussels

Commission spéciale du Règlement

Convocation¹

Vendredi 16 mars 2018 – à l'issue du Bureau élargi
Rue du Lombard, 77 – 1^{er} étage

Ordre du jour

1. Proposition de modification du Règlement visant à autoriser la tenue de réunions conjointes entre les commissions des poursuites ou d'autorisation du Parlement francophone bruxellois et d'autres Assemblées

- Désignation du rapporteur / de la rapporteuse.
- Discussion générale.
- Discussion et vote de l'article unique.
- Vote de l'ensemble de la proposition.

2. Divers

Composition de la commission

Présidente : Mme Julie de Groote
Vice-présidents : Mme Michèle Carthé, M. Alain Courtois et M. Serge de Patoul

Membres :

PS : Mme Michèle Carthé, M. Jamal Ikazban, Mme Catherine Moureaux
MR : M. Alain Courtois, M. Vincent De Wolf, M. Gaëtan Van Goidsenhoven
DéFI : M. Michel Colson, M. Serge de Patoul
cdH : Mme Julie de Groote, M. Hamza Fassi-Fihri
Ecolo : M. Alain Maron

¹ Dans les conditions de l'article 20 du Règlement, les réunions de cette commission sont à huis clos.

Article 15.4 du Règlement du Parlement francophone bruxellois: « *En cas d'absence d'un membre effectif, il est pourvu à son remplacement par un des membres suppléants appartenant au même groupe politique. Le président de la commission permanente est informé de ce remplacement.*

En outre, les membres effectifs et suppléants des commissions permanentes peuvent être remplacés pour une réunion par un autre membre du même groupe. Dans ce cas, le président du groupe politique concerné en informe par écrit le président de la commission permanente au plus tard avant le premier vote. Ce remplacement est mentionné au compte rendu de la séance plénière suivante. ».

Des votes sont susceptibles d'intervenir pour chaque point inscrit à l'ordre du jour. Ces votes seront pris en compte pour le calcul du montant de l'indemnité parlementaire (conformément à l'art. 24 du Règlement du Parlement francophone bruxellois).